Mettre un compteur en service

manager, member, compteur

Un compteur déclaré « en projet » est un compteur qui n'existe pas encore physiquement, créé pour préparer une étude. Quand il est réellement raccordé, vous le déclarez en service : il quitte l'état de projection et peut porter des données réelles.

Où la trouver

Sur la fiche d'un compteur à l'état « En projet », bloc **Administration du compteur** : le bouton **« Mettre en service »**.



Comment faire

1. Ouvrez la fiche du compteur « En projet ».
2. Cliquez sur **« Mettre en service »**.
3. Renseignez la **date de mise en service réelle** — celle du raccordement effectif, pas la date prévisionnelle saisie à la création.
4. Renseignez le **numéro de PDL** (Point de Livraison), fourni par Enedis lors du raccordement.
5. Validez.
6. L'application va faire une demande de mandat à l'adresse mail de l'entité légale. Une fois le mandat validé, elle va vérifier l'existence du PRM du coté du gestionnaire de réseau et tiendra informé l'utilisateur.

Ce qu'il faut savoir

- **Ce n'est pas la même chose que le mandat.** La mise en service déclare l'existence physique du compteur ; le mandat autorise la récupération de ses données. Un compteur mis en service sans mandat n'aura toujours pas de données réelles — voir Donner le mandat Enedis.
- **Les courbes prévisionnelles déposées à la création ne disparaissent pas** pour autant, mais elles ont vocation à être remplacées par les mesures réelles une fois le mandat actif. Le statut des données utilisées est rappelé sur chaque résultat d'étude.
- Si la date de raccordement se décale, vous pouvez ajuster la **date prévisionnelle** sans passer par cette action, depuis Modifier un compteur.

Retour Bienvenue sur le manuel d'utilisation Notrelec

From:
https://www.wiki.notrelec.fr/ - **Wiki Documentation**

Permanent link:
https://www.wiki.notrelec.fr/doku.php/wiki/documentationclient/manuel/actions/actif/mettre-en-service

Last update: **2026/08/06 14:47**